

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ENCADRER L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 2112)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 142

présenté par  
M. Houlié et M. Gouffier Valente

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.